

N°	5	8	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil dix-neuf,</p> <p>Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.</p> <p>Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE-, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p>
DATE DE LA CONVOCATION :	<p align="center"><u>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique et des zones humides de la prairie du DOLIGER (Gamaches)</u></p>
5 mars 2019	<p>La commune de Gamaches engage une démarche visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Pour cela, elle ambitionne de renaturer un ancien site ayant accueilli un moulin qui porte aujourd'hui atteinte à la continuité écologique. Cette opération viserait également à restaurer des milieux humides dégradés par la présence de remblais.</p>
NOMBRE DE DELEGUES :	<p>L'opération consiste à porter l'étude de maîtrise d'œuvre, permettant de définir la solution d'aménagement et en cas de poursuite du projet, d'assurer le suivi des travaux.</p>
En exercice 15	<p>Le montant global de l'opération est estimé, à ce stade, à environ 50 000 euros HT. Il est prévu, pour cette étude, un financement de 80% provenant de l'agence de l'eau et de 20% provenant de la commune.</p>
Présents 4	<p><i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, FEDER...); - inscrire les montants en crédit et en débit au budget 2019 ; - autoriser Mme la Présidente à signer la convention de mandat 2019-02 avec la commune, annexée à la présente délibération ; - habiliter Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ces projets (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...).
Votants 4	

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 25/04/19

Acte exécutoire le : 25/04/19

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,**

Virginie LUCOT-AVRIL
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56